



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°299/2018

OBJET :
Garde Républicaine

Membres : 18

Présents votant : 8

Pouvoirs : 7

L'an deux mille dix sept, et le 19 juin 2018

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 8 juin 2018, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la Commune d'Oceton.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Madame Nicole MORERÉ, conseillère départementale du canton de GIGNAC
- Monsieur Louis-Henri ALIX, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Alain SOULAYROL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Eric VIDAL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS

- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Christophe MORGO, conseiller départemental du canton de MEZE,
- Madame Dominique NURIT, Conseillère départementale du canton de MONTPELLIER – CASTELNAU LE LEZ
- Madame Patricia WEBER, Conseillère départementale du canton de LATTES,
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Madame Laure ROBERT, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Valérie ROUYEYROL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

ARRIVÉ LE :

13 JUIL. 2018

SOUS PREFECTURE LODEVE 34

Le lac du Salagou est le plus grand Domaine départemental de l'Hérault : 1800 ha, dont 750 ha de lac. Classé, depuis 2003, pour ses paysages exceptionnels, il attire plus de 300 000 visiteurs par an.

Considérant qu'il appartient au Président du Conseil départemental, en tant qu'exécutif départemental, de veiller au respect et à la conservation du domaine départemental mis à la disposition du public et d'en assurer une jouissance paisible aux utilisateurs, le Département a validé, par délibération, le 22 mai 2017, un Règlement d'utilisation pour le Domaine Départemental du Salagou.

Le SMGS a été reconnu comme l'interlocuteur privilégié sur le Domaine Départemental, il rassemble et met en lien les acteurs (collectivités, Etats, agents assermentés, privés, associations...) parties prenantes dans la gestion et la vie du Domaine départemental du Salagou.

Afin d'assurer la protection des personnes et des biens sur le Domaine Départemental du Salagou et faire respecter le Règlement d'utilisation du domaine Départemental du Salagou, le Groupement de Gendarmerie de l'Hérault propose de faire venir une patrouille de la Garde Républicaine du 16 juillet au 31 août 2018.

Le Département a voté le versement d'une participation de 1015€ au Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze pour qu'il apporte une aide logistique au Groupement de Gendarmerie.

Le Comité Syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE la Présidente

- à signer les actes et documents nécessaires à l'encaissement de cette participation du Département de 1015€.
- à payer les dépenses relatives au soutien de la Garde Républicaine pour un montant maximum de 1015€ TTC.

Pour Extrait Conforme,
A Mourèze, le 19 juin 2018

Présidente



Syndicat Mixte Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Marie PASSIEUX

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

Affichée le :